

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie ou escadron

**SYNTHESE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF**

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
01409	07202	2017	

Nmr pièce	N° feuillet
	1 / 1

*Analyse et références**Affaire*

Le samedi 06 janvier 2018 à 18 heures 00 minute.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle du Lieutenant

Vu les articles 20, 21-1 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à

, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence, et recueillons les auditions de M.
et de Mme des faits dont ils déclarent avoir été témoins le 15 décembre 2017 aux
alentours de 18H30 sur la commune de ST MEDARD EN JALLES 33160.

Nous transmettons la présente procédure sous forme de renseignement administratif à la Direction
Générale de la Gendarmerie Nationale (DOE/SDAO/CAE/SAS), à M. le Préfet de BORDEAUX ainsi
qu'au Groupe d'Etudes et d'Information des Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés.

*(DESTINATAIRES)**Date de clôture**Vu et transmis par :*

[1] - M. le Préfet de BORDEAUX 33000	<i>Signature(s)</i>	Le
[1] - GEIPAN TOULOUSE 31000		
[1] - DOE/SADO/CAE/SAS Gendarmerie Nationale		
[1] - Archives		

GENDARMERIE NATIONALE				RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF	
Compagnie				PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE	
Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice	Nmr pièce	N° feuillet
01409	07202	2017		1	1 / 1

Le dimanche 07 janvier 2018 à 10 heures 40 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle du Lieutenant

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

PRÉAMBULE

Le 27 décembre 2017, M. _____ se présente dans les locaux de notre unité, sur directives du Centre National d'Etudes Spatiales, afin de signaler des faits dont il a été témoin.

EXPOSÉ DES FAITS

Le 15 décembre 2017 à 18h33, sortant de son domicile _____ à ST MEDARD EN JALLES – 33160- il a observé, haut dans le ciel, trois points lumineux parfaitement alignés, se dirigeant d'OUEST en EST.

ENQUÊTE

Le 27 décembre 2017, nous auditionnons M. _____, qui déclare avoir observé le phénomène environ 30 secondes.

Le 30 décembre 2017, nous auditionnons Mme _____, compagne de M. _____, qui déclare avoir aperçu trois points blancs lumineux, se déplaçant horizontalement de la droite vers la gauche, à la même vitesse et ne semblant pas descendre.

CLÔTURE

Conformément aux directives du Centre National d'Etudes Spatiales, nous transmettons la présente procédure sous forme de renseignement administratif au préfet de BORDEAUX, ainsi qu'à la direction générale de la Gendarmerie nationale (DOE/SDAO/CAE/SAS) en double exemplaire, dont l'un est destiné au Groupe d'études et d'information des phénomènes aérospatiaux non identifiés à Toulouse par voie dématérialisée (geipan@cnes.fr)

Dont procès verbal fait et clos à _____, le 07 janvier 2018 à 10 heures 50 minutes.

L'Agent de Police Judiciaire

(DESTINATAIRES)

[1] - M. le Préfet de BORDEAUX 33000	Date de clôture	Vu et transmis par :
[1] - GEIPAN TOULOUSE 31000 (dématérialisé)	08/01/2018	
[1] - DOE/SADO/CAE/SAS Gendarmerie Nationale	Signature(s)	
[1] - Archives		

GENDARMERIE NATIONALE				ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE	
Compagnie ou escadron				PROCÈS-VERBAL D'AUDITION	
<i>Code unité</i>	<i>Nmr P.V.</i>	<i>Année</i>	<i>Nmr dossier justice</i>	TÉMOIN	<i>Nmr pièce</i>
01409	07202	2017			<i>N° feuillet</i> 1 / 1

Le mercredi 27 décembre 2017 à 15 heures 25 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle du Major

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à ST MEDARD EN JALLES 33160, rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne entendue n'accepte pas de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je me présente ce jour pour signaler des faits dont j'ai été témoin le 15 décembre 2017 à 18H33.

Je suis sorti de chez moi pour prendre ma voiture, la nuit était déjà tombée.

Comme à l'accoutumée, j'ai levé la tête pour regarder les étoiles, réflexe que j'ai depuis que j'ai vu l'ovni de 1990.

J'ai alors aperçu un point blanc lumineux dans le ciel, qui me paraissait haut.

Je pensais à une étoile, ou à un satellite puis j'en ai vu un second et enfin un troisième, allant d'OUEST en EST.

Les trois points étaient alignés, ne semblaient pas descendre et se déplaçant tous à la même vitesse de façon relativement horizontale et rectiligne.

Ma compagne a également constaté ces faits, que j'ai observé environ 30 secondes.

Je n'ai jamais vu de décollage de fusée, je n'ai jamais vu de chute d'objet dans l'atmosphère. Je n'ai pas de connaissance particulière en astronomie ou astrophysique.

Je n'ai rien d'autre à ajouter.

Information à l'intéressé :

Les informations vous concernant collectées dans le présent procès-verbal peuvent être enregistrées et utilisées dans un traitement de données à caractère personnel de la gendarmerie nationale .

Vous pouvez obtenir communication de ces données, ainsi que, en cas d'erreur, leur rectification ou leur suppression. Ces droits s'exercent indirectement par l'intermédiaire de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 8 rue Vivienne, 75083 Paris CEDEX 02.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A _____, le 27 décembre 2017 à 15 heures 35 minutes.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

GENDARMERIE NATIONALE			
Compagnie			
Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
01409	07202	2017	

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE**PROCÈS-VERBAL D'AUDITION****TÉMOIN**

Nmr pièce

N° feuillet

1 / 1

Le samedi 30 décembre 2017 à 15 heures 35 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de Adjudant chef

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN**COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE**

La personne dénommée ci-dessus accepte de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Cette communication pourra se faire par SMS au numéro de téléphone suivant

La personne est informée qu'elle peut se désister de ce consentement à tout moment de la procédure ou signaler tout changement concernant le mode de communication choisi ou les coordonnées fournies.

Durant l'enquête de gendarmerie, cette démarche devra s'effectuer directement dans les locaux de l'unité en charge de la procédure. A l'issue de cette phase d'enquête, la personne entendue devra s'adresser au greffe de la juridiction saisie de son dossier.

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je me présente ce jour, suite à la déclaration de mon compagnon.

Le 15 décembre 2017, vers 18h30, je me trouvais sur la terrasse de la maison quand j'ai aperçu dans le ciel trois points blancs lumineux. Ils bougeaient de la droite vers la gauche, à la même vitesse horizontalement. Ils ne semblaient pas descendre.

J'ai pu observé ça pendant environ 30 secondes.

Je n'ai pas vu décoller une fusée, ni d'objets tomber. Je n'ai pas de connaissance particulière en matière d'astronomie.

Je n'ai rien de plus à signaler.

Information à l'intéressée :

Les informations vous concernant collectées dans le présent procès-verbal peuvent être enregistrées et utilisées dans un traitement de données à caractère personnel de la gendarmerie nationale. Vous pouvez obtenir communication de ces données, ainsi que, en cas d'erreur, leur rectification ou leur suppression. Ces droits s'exercent indirectement par l'intermédiaire de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 8 rue Vivienne, 75083 Paris CEDEX 02.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A _____, le 30 décembre 2017 à 15 heures 40 minutes.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire